

LETTRE D'INFORMATION

BASSINS VERSANTS DU QUILLIMADEC-ALANAN

décembre 2016

Un nouveau plan de lutte contre les algues vertes a été décidé sur la période 2017-2021. A l'heure actuelle, nous avons présenté à l'administration une liste d'actions à mener sur le bassin versant et nous en attendons la validation. Elles seront validées au cours du premier semestre 2017. De ce fait, il nous est difficile d'aller plus avant dans sa présentation. Ce qui nous a guidés dans l'élaboration du plan est l'accompagnement des agriculteurs dans cette période difficile ou comment concilier environnement et économie.

Les actions menées depuis près de 20 ans sur le bassin versant ont porté leurs fruits puisque la concentration moyenne de l'eau en nitrates est passée de plus de 55 mg/l en 2000 à 38 mg/l aujourd'hui. Le plan 2013-2015 qui vient de s'achever a atteint son objectif en termes de qualité de l'eau. Mais pourtant la quantité d'algues vertes n'a jamais été aussi importante à l'anse de Guissény. Il faut donc poursuivre l'effort, en se basant sur des actions simples qui ont fait leurs preuves et avec des objectifs atteignables. Il est important que tous les agriculteurs s'y engagent de manière volontaire, ce n'est qu'à ces conditions que l'on évitera la mise en place de contraintes réglementaires toujours possibles. Cela demandera à chacun de réfléchir aux petits gains réalisables sur son exploitation, c'est l'action collective qui permettra d'aboutir à un résultat probant et à la réussite du plan 2017-2021.

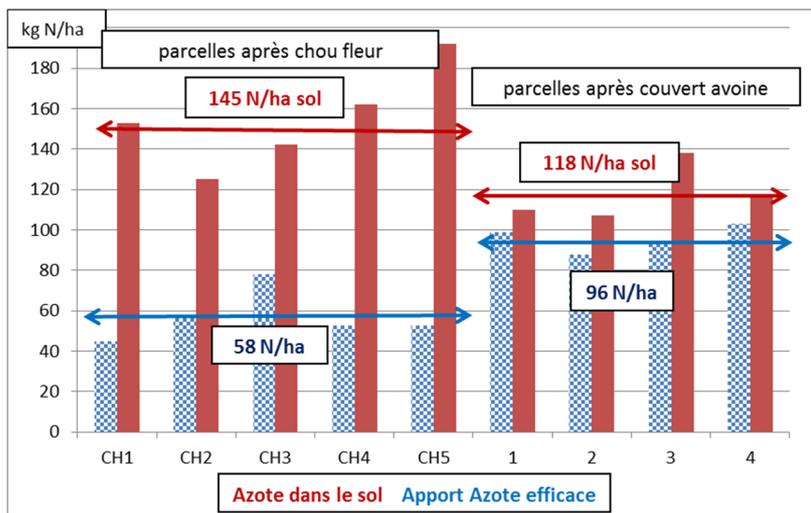
Meilleurs vœux pour l'année 2017.

René PAUGAM

Le chou-fleur : un bon précédent pour le maïs

Au début du mois de juillet, ont été réalisées dans 4 exploitations des mesures d'azote dans le sol au moyen du nitra-check. Dans chacune d'elles, des mesures ont été réalisées dans deux parcelles différentes : une après chou-fleur et une après un couvert « avoine » après maïs. Les résultats sont présentés dans le tableau, ci-après :

Graphique : azote dans le sol (horizon 0 - 30 cm) et apports d'azote efficace au maïs



Moins d'azote apporté au maïs et plus d'azote dans le sol :

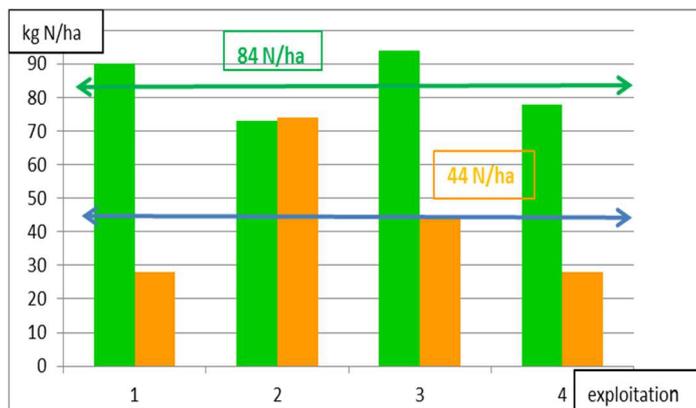
Le graphique est explicite : dans les parcelles après chou-fleur, le niveau d'azote dans le sol début juillet est plus élevé : 145 kg N/ha en moyenne contre 118 kg N/ha pour les parcelles après un couvert d'avoine. Et pourtant, les apports d'azote sont inférieurs : 58 kg N efficace/ha après chou-fleur contre 96 kg après couvert d'avoine.

On retrouve la justification des recommandations pour une fertilisation équilibrée : la fourniture d'azote par les résidus

de chou-fleur d'hiver pour le maïs suivant est de 60 kg N/ha alors que le couvert d'avoine n'en fournit que 20 kg N/ha. Soit un écart de fertilisation de 40 kg que l'on retrouve bien chez ces exploitants : 58 kg N/ha après chou contre 96 kg.

En terme de croissance, début juillet, le maïs après chou-fleur s'est révélé souvent hétérogène, voire accusant un peu de retard par rapport au maïs après avoine. Par contre, durant l'été, le maïs après chou-fleur s'est bien rattrapé et visuellement, juste avant la récolte, le maïs après chou-fleur avait belle allure, au moins aussi bien que le maïs après avoine.

Reliquats après récolte : parcelles après chou - parcelles après avoine



Attention à la minéralisation après la récolte !

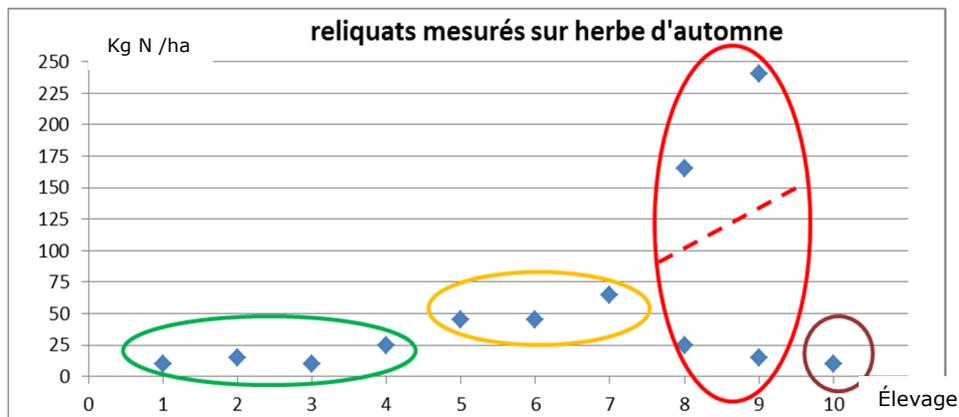
Cette impression favorable au maïs après chou-fleur nous a amené à nous poser la question du devenir de l'azote dans le sol et nous avons fait des mesures de reliquat après récolte. Et il s'avère, comme présenté dans le tableau, ci-contre, que la minéralisation se poursuit dans les parcelles après chou-fleur. Dans 3 cas sur 4, le reliquat mesuré dans l'horizon 0-30 cm est nettement plus important dans le maïs après chou-fleur qu'après couvert d'avoine.

Dans le cas où l'écart est faible, la qualité de terre de la parcelle après chou-fleur (plutôt de type garenne et peu profonde) peut expliquer ce résultat.

Ces reliquats plus importants après chou-fleur doivent inciter à mettre des couverts précoces après récolte ou mieux à mettre un **RGI sous couvert de maïs fin juin début juillet**.

« j'ai presque pas mis d'azote sur ma pâture et elle est classée en D, je ne comprends pas »

Pour y voir plus clair, des reliquats ont été faits cet automne dans 10 exploitations, tout début novembre, avant que les fuites d'azote ne commencent. Dans 2 d'entre elles, les mesures d'azote dans le sol ont été réalisées sur 2 parcelles menées de façon différente. Les niveaux de reliquats observés vont de 10 kg d'azote à plus de 200 kg, avec peu d'écart de fertilisation (tableau ci-après)



Groupe 1 : faible niveau de reliquat

- Auge vide le matin avant pâturage
- Modalités de pâturage variées :
 - * Fil avant dans paddock 3 jours
 - * Paddock 3 jours (2)
 - * Accès à toutes les parcelles
- 25 à 30 ares herbe par vache
- Hauteur herbe : rase – refus été

Groupe 2 : reliquat moyen

- Fourrages à l'auge importants
- Plusieurs modes de pâturage :
 - * Une seule parcelle en continu
 - * Grands paddocks de 4-5 jours
 - * 1 paddock par jour
- 10 à 15 ares herbe par vache
- Hauteur herbe : non rase – refus présents

Groupe 3 : reliquats très haut et faible

- Conduite similaire au groupe 1 avec cependant :
 - * 2 parcelles du week-end près de la stabulation à niveau très haut :
 - ◇ parking rase pour l'un
 - ◇ avec beaucoup de refus pour l'autre
 - * 2 autres parcelles : niveau faible

Cas 10 : peu d'azote

Conduite à risque :

10 ares d'herbe par vache en deux parcelles fourrages à l'auge importants
parcelle proche de la stabulation – refus importants
mais parcelle ressemée en mars sans accumulation d'azote depuis plusieurs années

Explication :

Prenons le cas 9, parcelle de nuit utilisée le week-end chaque semaine de début septembre à fin octobre. La parcelle fait 0.75 ha et supporte 100 vaches laitières. Cela fait 8 fois 100 nuits pendant 2 mois, sur moins de 1 ha ou autrement dit près de 500 journées de présence au pâturage (JPP) sur deux mois à l'hectare. Sachant qu'une vache au pâturage rejette 100 kg N en 365 jours, cela représente un apport global de 140 unités d'azote sur la parcelle sur les deux mois. A cela bien-sûr il faut ajouter les déjections des passages précédents et la minéralisation d'automne.

Au-delà de 550 jours de présence au pâturage sur l'année, il y a une augmentation des fuites d'azote. Dans une telle parcelle, il n'est pas étonnant de trouver un niveau azoté important dans le sol avec, durant l'hiver, des fuites qui seront élevées.

Autre élément aggravant, le fait que la parcelle soit mal pâturée : les vaches sont principalement couchées dans la parcelle et apportent des déjections provenant de l'alimentation donnée à l'auge. Les exportations d'azote par ingestion d'herbe sont donc très faibles. L'herbe qui s'y développe retourne au sol et l'enrichit : un brin de RGA, en effet, comporte 3 feuilles. Quand la 4^{ème} commence à se développer, la plus ancienne se nécrose et donc retourne au sol.

Et l'argument contre la valorisation de l'herbe d'automne : « J'aurai moins de lait dans le bac »

- Effectivement, c'est vrai mais c'est dommage de ne pas profiter de ce fourrage d'automne. On ne peut bien gérer l'herbe d'automne que si l'on oblige les vaches à brouter donc à limiter les fourrages complémentaires.
- Faire ingérer l'herbe d'automne c'est utiliser un fourrage qui coûte peu par rapport à un fourrage conservé.
- C'est aussi économiser de l'azote : un tiers de ration en herbe à l'automne c'est 1 kg de concentré azoté économisé par vache chaque jour.

A chacun de faire son choix en fonction de sa situation !

Comment y remédier ?

Il n'y a pas de recette miracle, c'est à chacun de trouver l'organisation qui permettra d'éviter le surpâturage des parcelles parking ou des parcelles « dortoir » que les vaches refusent de pâturer. Quelques règles pour éviter cela :

- Les vaches doivent aller à l'herbe pour manger, il faut qu'elles aient un peu faim lorsqu'on les envoie en pâture. Il faut donc peu de refus à l'auge le matin avant de les sortir. C'est une gestion des fourrages complémentaires pas toujours évidente.
- A l'automne, une herbe d'une faible hauteur est plus facile à faire ingérer qu'une herbe développée de plus de 10 cm. L'herbe d'automne est peu appétente (faible en matière sèche, plus d'odeur de toutes les déjections de l'année) et les conditions de pâturage, souvent humides, font souvent que l'herbe est souillée rapidement. Pour maintenir une hauteur d'herbe limitée à l'automne, on peut faire du pâturage continu ou du tournant rapide.
- Agrandir les parcelles, voire ne laisser qu'une seule, permet d'éviter une forte densité d'animaux à un moment donné et de moins « salir » les pâtures.

Vous venez de recevoir vos reliquats et ils vous paraissent étonnants.

N'hésitez pas à nous contacter à la communauté de communes

- E. Le Gad : 02 98 21 02 70
- A Coat : 02 98 21 87 87